

Questions orales

gique. De nombreux médecins désireux de se procurer le produit de la firme Biochem pour traiter les malades placés sous leurs soins peuvent le faire par l'intermédiaire du Programme de distribution des médicaments d'urgence.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'ai rencontré personnellement la ministre. Je lui ai écrit. Je lui ai posé une question en Chambre hier. Je lui pose de nouveau aujourd'hui la même question: Quand BioVac aura-t-elle son approbation? Quand? Est-ce clair?

[Traduction]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que je dois m'assurer que, lorsqu'un avis de conformité est émis, le médicament visé est sûr et efficace.

Je n'émetts de tels avis que lorsque les fonctionnaires et les chercheurs du ministère de la Santé sont absolument certains que le médicament visé ne présente aucun danger pour les Canadiens.

C'est ainsi que nous procédons et nous n'avons pas l'intention de changer notre façon de faire.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'immigration.

Nous avons appris que l'un des individus arrêtés en rapport avec le meurtre commis au restaurant Just Desserts, à Toronto, avait un dossier actif au ministère de l'Immigration du Canada.

L'expulsion de cet individu avait été ordonnée en 1992, mais, en 1993, le ministère de l'Immigration a décidé de surseoir à l'exécution de l'ordonnance. Si cet individu avait été expulsé à la date fixée à l'origine, aucune accusation n'aurait été portée contre lui dans l'affaire du meurtre de Georgina Leimonis.

Pourquoi le ministère de l'immigration lui a-t-il accordé un sursis en 1993?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la situation est très complexe et nous devons prendre garde de ne pas commettre d'outrage au tribunal qui risquerait de compromettre un procès très important attendu par de nombreux Canadiens. Je peux dire que ce meurtre inutile n'a pas ému seulement les Torontois, mais tous les Canadiens.

Le ministère avait ordonné l'expulsion de cet individu qui avait été déclaré inadmissible au Canada. Je peux dire au député et à tous les députés que, lorsque nous avons ordonné son expulsion, nous étions prêts à défendre notre position devant un juge-arbitre de l'immigration. Les juges-arbitres appartiennent à un tribunal quasi-judiciaire indépendant de mon ministère.

Dans ce cas, le système a failli, et cela m'a raffermi dans ma conviction que les modifications dont j'ai discuté avec mes fonctionnaires s'imposent pour renforcer les dispositions relatives à la criminalité et pour éliminer les échappatoires.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, l'individu en question a bénéficié d'un sursis dans l'exécution de l'ordonnance d'expulsion en 1993, en dépit du fait qu'il avait un casier judiciaire long comme le bras, ce que savait le ministère.

• (1435)

Quand le ministre admettra-t-il que le système utilisé par son ministère pour vérifier le passé des personnes qui demandent à immigrer au Canada et pour faire appliquer la loi ne fonctionne pas? Combien de personnes devront encore perdre la vie avant que le ministre prenne des mesures pour protéger les Canadiens?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne présente pas les faits sous leur vrai jour et il ne fait rien pour alléger nos préoccupations à tous. Vous n'êtes pas le seul à être préoccupé. . .

Des voix: Bravo!

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Marchi: Monsieur le Président, mon ministère tenait à l'expulsion de cet individu. Un organisme quasi-judiciaire indépendant a décidé de surseoir à l'ordonnance d'expulsion. Je n'ai pas renouvelé le mandat de la juge-arbitre qui a rendu cette décision. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir du député.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

M. Réal Ménard (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a reconnu, à maintes reprises par le passé, la nécessité de mettre sur pied un programme d'aide à la reconversion de l'industrie militaire. D'autant plus que la situation de ces entreprises est particulièrement précaire. D'autant plus qu'il n'existe pas à l'instant où on se parle d'aide spécifique pour les entreprises qui désirent procéder à des projets de reconversion.

Le ministre de l'Industrie reconnaît-il que le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, mieux connu comme PPIMD, ne comporte aucune mesure spécifique d'aide à la reconversion et que ce que lui demande les acteurs du complexe militaro-industriel, c'est de mettre en place un fonds de soutien à des activités de reconversion financées à même le budget actuel du PPIMD? C'est ce à quoi devrait servir le budget de ce Programme.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux que le député mentionne ce projet. En effet, les règles du PPIMD seront élargies pour englober les projets de reconversion des industries militaires.

M. Réal Ménard (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, je comprends bien que le ministre nous dit que dans le futur, parce que tel n'est pas le cas en ce moment, ce programme permettra à des entreprises de se livrer à des stratégies de reconversion.